



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 18 JUIN 2025

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 18 juin 2025 à 15 h 30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et
greffier-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2025-06-156

OBJET : Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 18 juin 2025 soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-157

OBJET : Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2025-06-158

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, avec le retrait du point 6.3 tel que reproduit.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2025
5. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
 - 5.1. Résolution – Demandes d'émission de certificats de conformité



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- i. Ville de Boisbriand : #RV1447-032 et #RV-1767
 - ii. Ville de Rosemère : #801-66
 - iii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #860-123 et #860-124
 - iv. Ville de Sainte-Thérèse : Résolution #2025-238 et Résolution #2025-239
- 5.2. Résolution** – Rapport d'analyse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Projet du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC
- 5.3. Résolution** – ~~Projets admis dans le cadre de l'appel de programmation du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) Volet 2~~
- 6. DÉVELOPPEMENT – CULTURE – PATRIMOINE – SECTORIEL (BIOALIMENTAIRE, RÉCRÉOTOURISME)**
- 6.1. Résolution** – Amendement de la résolution N° 2025-02-54 ratifiant la décision du directeur général d'autoriser des dépenses supplémentaires - Recherches supplémentaires en supplément du mandat de l'étude historique du développement de 3 tracés fondateurs
 - 6.2. Résolution** – Entente relativement au Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) - Ratification de la décision du directeur général relativement au financement des projets sélectionnés
 - 6.3. Résolution** – Ratification de la décision du directeur général – Calendrier des récoltes de la MRC - Octroi de mandat à Cabine de marque
- 7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
- 7.1. Dépôt** – Liste de la correspondance au 18 juin 2025
 - 7.2. Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 29 mai au 18 juin 2025
 - 7.3. Dépôt** - Reddition de compte annuelle du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'aide d'urgence aux PME (PAUPME) au 31 mars 2025
 - 7.4. Résolution** - Autorisation de signature de l'entente de développement territoriale du Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 7.5. Résolution** - Adoption des priorités d'interventions 2025-2026 – Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR)
- 8. Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-159

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2025

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 mai 2025, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-160

OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Boisbriand, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les Villes de Boisbriand, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Boisbriand : # RV-1447-032 et #RV-1767, Rosemère : #801-66, et Sainte-Anne-des-Plaines : #860-123 et #860-124.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a présenté les résolutions N° 2025-238 et N° 2025-239 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivantes :

Boisbriand
N° RV-1447-032

PIIA : Règlement modifiant le Règlement N° **RV-1447** sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de :

- **Ajouter** des dispositions particulières en lien avec les garanties financières.

Boisbriand
N° RV-1767

PPCMOI : Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de :

- **Adopter** un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Le Règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Boisbriand, à l'exception des zones situées à l'intérieur de la zone agricole permanente et des zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- **Permettre** au Conseil de la Ville d'autoriser sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dérogeant aux règlements sur le zonage, la construction et le lotissement.

Le Règlement prévoit des dispositions concernant :

- L'administration, l'admissibilité, ainsi que les procédures pour la demande;
- Des critères d'évaluation s'appliquant à toutes les demandes et portant sur :
 - La transition harmonieuse en termes de compatibilité de vocation avec les milieux d'insertion, des densités, des hauteurs et de l'implantation;
 - La convivialité des milieux de vie notamment, pour une saine mixité et une complémentarité des usages, une conception architecturale compacte et des aménagements qui considèrent l'accessibilité universelle;
 - La desserte en transport collectif et actif;
 - Le développement durable.
- Des critères d'évaluation applicables à certains terrains, zones ou usages. Ces critères portent particulièrement sur :
 - Les terrains riverains à la rivière des Mille-îles, pour favoriser la protection et la mise en valeur



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

des milieux sensibles et offrir un accès aux berges;

- Les projets prévoyant un usage résidentiel pour autoriser un nombre de logements au-delà de la norme autorisée à la grille des usages et favoriser la diversification de l'offre en logement répondant aux besoins de la population;
- Les zones industrielles afin de favoriser la requalification et le redéveloppement de bâtiments industriels.

Rosemère N° 801-66

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 801 de zonage et ses amendements afin de :

- **Permettre** les usages commerciaux « Service de toilettage pour animaux domestiques » et « Vente au détail de marchandises pour animaux » à même la zone commerciale C-73;
- **Ajouter** des dispositions relatives aux terrasses au toit (ou toit-terrasse);
- **Modifier** certaines dispositions en lien avec les matériaux de revêtement extérieur;
- **Permettre** et régir les remises dans les cours;
- **Modifier** certaines dispositions sur l'implantation des murs de soutènement.

Sainte-Anne-des-Plaines N° 860-123

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 860 de zonage et ses amendements afin de :

- **Ajouter** et modifier certaines dispositions en lien avec l'autorisation, la démonstration et la sécurité des piscines hors-terre et les spas.

Sainte-Anne-des-Plaines N° 860-124

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 860 de zonage et ses amendements afin de :

- **Supprimer** le croquis sur les enseignes sur poteau, muret ou socle;
- **Modifier** les délais d'installation des enseignes temporaires pour un usage agricole;
- **Ajouter** des dispositions en lien avec les enseignes temporaires pour un usage agricole de vente ou d'autocueillette de produits agricoles.

Sainte-Thérèse Résolution N° 2025-238

PPCMOI en vertu du Règlement PPCMOI, et ce, afin de :

Au 10 et 50, rue Sicard (lots 2769 285 et 2 769 284)

- **Autoriser** que ne soit pas aménagée une bande de verdure d'une largeur de 2,5m de chaque côté d'une allée d'accès.

Au 55, rue Sicard (lot 2 505 645)

- **Autoriser** l'usage de stationnement comme usage principal sur le lot 2 505 645 (occupé actuellement par un bâtiment industriel). Le nouveau stationnement sera destiné pour les



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

véhicules des employés et non pas à l'entreposage des camions fabriqués à l'usine;

- **Déroger** à certaines dispositions relatives à l'aménagement paysager d'une aire de stationnement, notamment en lien avec l'aménagement d'une bande de verdure de chaque côté de l'allée d'accès, l'obligation d'avoir une aire d'isolement, les bandes de verdure et le nombre d'arbres;
- **Déroger** à certaines dispositions relatives à l'aménagement de la zone tampon et des murs acoustiques.

Sainte-Thérèse Résolution N° 2025-239

PPCMOI en vertu du Règlement PPCMOI concernant le projet situé au 8, rue Lonergan, et ce, afin de :

- **Autoriser** l'usage « Habitation 4 » pour l'immeuble situé au 8, rue Lonergan (lot 4 116 437), avec un maximum de cinq (5) logements. L'immeuble en question est situé dans la zone H-203 n'autorisant qu'un maximum de trois (3) logements par immeuble « Habitation 3 ».

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Boisbriand, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté, soit les règlements : Boisbriand : #RV-1447-032 et #RV-1767, Rosemère : #801-66, et Sainte-Anne-des-Plaines : #860-123 et #860-124 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE les Résolutions N° 2025-238 et N° 2025-239 de la Ville de Sainte-Thérèse soient et sont réputées conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de ces résolutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-161

OBJET: **Rapport d'analyse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Projet du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC**

ATTENDU le guide du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), intitulé *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche de réalisation* d'élaboration des PRMHH;

ATTENDU QUE le PRMHH de la MRC prévoit une stratégie de conservation qui inclut des mesures de suivi et d'évaluation;

ATTENDU QUE cette stratégie mentionne la création d'un comité consultatif responsable de surveiller, évaluer et rapporter sur la mise en œuvre du PRMHH;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la demande du rapport d'analyse du PRMHH de la MRC, réalisé par le MELCCFP, d'identifier une personne/poste responsable du suivi en lien avec la composition du comité de mise en œuvre du PRMHH et de nommer les membres dudit comité;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise la Conseillère en environnement de la MRC à assurer le suivi des actions et des mécanismes d'amélioration continue du plan d'action au sein de son organisation ;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville désigne Mme Julie Boivin, mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines et Mme Christine Beaudette, mairesse de Boisbriand, à titre respectivement de Présidente et de Vice- présidente du comité PRMHH;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville désigne madame Stéphanie Legault, conseillère en environnement à la MRC à titre de coordonnatrice des activités dudit comité dans le cadre de la mise en œuvre du PRMHH;

QUE les Villes de la MRC sont invitées à nommer un représentant afin qu'il siège au comité de la mise en œuvre du PRMHH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-162

OBJET: Projets admis dans le cadre de l'appel de programmation du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) – Volet 2

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2025-06-163

OBJET: Amendement résolution N° 2025-02-54 ratifiant la décision du directeur général d'autoriser des dépenses supplémentaires – Recherches supplémentaires en supplément du mandat de l'étude historique du développement de 3 tracés fondateurs

ATTENDU la signature, le 21 juin 2022, d'une convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) (50 000 \$) et la MRC (17 000 \$) pour réaliser une étude de caractérisation patrimoniale du territoire de la MRC;

ATTENDU l'adoption de la résolution N° 2024-03-59, le 27 mars 2024, mandatant la firme Picbois pour réaliser l'étude de caractérisation patrimoniale (50 108,40 \$, taxes incluses) à l'issue d'un appel d'offres sur invitation (laissant ainsi un montant résiduel de 16 891,60 \$ dans le cadre de ladite convention);

ATTENDU l'adoption de la résolution N° 2025-02-54 par le conseil de la MRC, le 26 février 2025, pour mandater la firme Picbois pour réaliser l'étude historique du développement de 3 tracés fondateurs, au montant de 19 755 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la proposition de la firme Picbois à la MRC d'effectuer des recherches supplémentaires aux archives de la SHGMI, en supplément du mandat, pour bonifier la quantité de photographies anciennes des 3 tracés fondateurs étudiés, sous réserve de l'autorisation de la MRC à l'égard de dépenses supplémentaires de la MRC entre 250 \$ et 750 \$ à cette fin;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU l'information des membres de la TAP ad hoc, le 27 mai 2025, de ces recherches et frais supplémentaires et invitation à manifester leur désaccord, le cas échéant (aucun désaccord manifesté);

ATTENDU la recommandation de la TAP ad hoc, le 11 juin 2025, pour autoriser les dépenses supplémentaires entre 250 \$ et 750 \$ visant à effectuer des recherches supplémentaires aux archives de la SHGMI, en supplément du mandat qui a été octroyé à la firme Picbois, pour bonifier la quantité de photographies anciennes des 3 tracés fondateurs étudiés;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 26 211 25;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC amende la résolution N° 2025-02-54, afin de ratifier la décision du directeur général d'autoriser des dépenses supplémentaires entre 250 \$ et 750 \$ pour effectuer des recherches supplémentaires en supplément du mandat de l'étude historique du développement de 3 tracés fondateurs qui a été octroyé à la firme Picbois et pour bonifier la quantité de photographies anciennes des 3 tracés fondateurs étudiés;

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26 211 25.

QUE la présente résolution soit transmise à la firme Picbois et au MCCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-164

OBJET: Entente relativement au Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – Ratification de la décision du directeur général relativement au financement des projets sélectionnés

ATTENDU la résolution N° 2022-12-268 adoptée par le conseil de la MRC, le 14 décembre 2022, autorisant la signature d'une nouvelle entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour la période 2023-2026, avec une contribution financière de la MRC à raison de 15 000 \$ par année, pour trois ans;

ATTENDU la signature de ladite entente par la MRC, le 19 décembre 2022;

ATTENDU les résultats d'évaluation des candidatures par le CALQ pour l'année 2025 du Programme de partenariat territorial de la région des Laurentides, qui permettront de financer le projet d'un artiste du territoire de la MRC (Mikaël Huot), pour un montant total de 20 000 \$;

ATTENDU qu'au total des trois années de ladite entente, l'investissement de 45 000 \$ de la MRC aura permis de financer 6 projets d'artistes/écrivains du territoire de la MRC, pour un montant total de 103 625 \$;

ATTENDU la communication par la MRC au CALQ, le 27 mai 2025, à l'effet qu'elle est en accord avec les résultats de l'évaluation 2025 et que le conseil de la MRC ratifiera cette décision lors de sa séance de juin;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 27 299 96;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC adopte une résolution pour ratifier la décision de la direction générale de la MRC d'accepter les résultats de l'évaluation du CALQ pour l'année 2025 du Programme de partenariat territorial de la région des Laurentides, permettant ainsi de financer le projet de l'artiste sélectionné du territoire de la MRC;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 27 299 96;

QUE la présente résolution soit transmise au Conseil des arts et des lettres du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-165

OBJET: Ratification de la décision du directeur général – Calendrier des récoltes de la MRC - Octroi de mandat à Cabine de marque

ATTENDU le dépôt du Plan de développement de la zone agricole révisé (PDZA 2.0) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la recommandation du comité de mise en œuvre du PDZA de créer et diffuser un calendrier des récoltes de la MRC;

ATTENDU la recommandation du directeur général de retenir les services de l'agence Cabine de marque;

ATTENDU l'offre de service de Cabine de marque et qui se résume ainsi :

- Création d'un calendrier des récoltes pour les mois de juin à novembre;
- Conception graphique du document en utilisant les éléments graphiques du PDZA synthèse et de l'iconographie du Circuit de patrimoine gourmand;
- Préparation du document pour impression et en format PDF pour autres modes de diffusion.

ATTENDU QUE le coût du mandat est de :

- 2 280 \$ (plus taxes);
- Ce montant ne tient pas compte des frais et des démarches pour l'impression du document.

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 26 347 31.

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général visant à octroyer le mandat à Cabine de marque en vue de l'accompagner dans la conception du calendrier des récoltes de la MRC, et ce, pour un montant de 2 280 \$ (plus taxes)

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26 347 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation
2025-06-166

OBJET: Liste de la correspondance au 18 juin 2025

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 18 juin 2025 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2025-06-167

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 29 mai au 18 juin 2025

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les comptes payés et à payer au montant de 359 777,29 \$ pour la période du 29 mai au 18 juin 2025 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-168

OBJET: Reddition de compte annuelle du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'aide d'urgence aux PME (PAUPME) au 31 mars 2025

La reddition de compte annuelle du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'aide d'urgence aux PME (PAUPME) au 31 mars 2025 est déposée, expliquée par le directeur général aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2025-06-169

OBJET: Autorisation de signature de l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2

ATTENDU QUE la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

ATTENDU QUE le Volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

ATTENDU la nécessité de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du Volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC confirme l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente et autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-170

OBJET: Adoption des priorités d'intervention 2025-2026 – Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR)

ATTENDU le projet de loi N° 47, *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* et qui a été sanctionné à l'Assemblée nationale en date du 11 décembre 2019, créant ainsi, le Fonds régions et ruralité (ci-après nommé le « **FRR** »);

ATTENDU le FRR est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020 et que celui-ci vise à soutenir les MRC dans leur mission de développement local et régional;

ATTENDU QUE le 22 avril 2025, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), par voie de lettre, a annoncé à la MRC de Thérèse-De Blainville (MRC) qu'elle bénéficierait d'une enveloppe pour les années 2025-2026 à 2027-2028 pour la gestion du Volet 2 du FRR sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Entente relative au Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC sera conclu par la MRC de Thérèse-De Blainville (MRC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la période 2025-2028 au cours des prochaines semaines;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter et déposer sur son site Internet ses priorités d'intervention 2025-2026 afin qu'elle reçoive le premier versement du Volet 2 du FRR 2025-2026;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC entérine les priorités d'intervention 2025-2026 du Volet 2 du FRR et autorise le directeur général à les déposer dans le site Internet de la MRC et de les transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

OBJETS PI-2025/2026	Orientation territoriale
Réaliser des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.	Dossiers métropolitains et régionaux <ul style="list-style-type: none">- Coordination aux dossiers régionaux et métropolitains;- Élaboration de la révision du Schéma d'aménagement et de développement;- Échantillonnage de la qualité des eaux en surface, mise en valeur de la rivière des Mille-Îles;- Suivi de la cartographie des plaines inondables;- Étude de ruissellement urbain et cuvette.- Rédaction d'un plan régional de résilience aux sinistres et bonification des plans municipaux de sécurité civile;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques suite aux commentaires/approbation du MELCCFP sur le Projet de Plan; - Élaboration d'un plan climat et des réalisations d'action en lien avec le plan dans le cadre de l'ATCL; - Avis professionnel sur le potentiel éolien de la MRC en lien avec les OGAT; - Mandat/avis/recherche sur les espaces disponibles et besoins en matière commerciale et industrielle de la MRC en lien avec les OGAT.
<p>Soutenir les municipalités locales de la MRC en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) et renforcer la capacité d'agir des communautés et des entreprises face aux changements climatiques pour préserver notre environnement et l'attractivité de notre région</p>	<p>Dossiers de mise en commun de projets techniques, sociaux et culturels</p> <p>Sécurité civile et incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fonction de l'adoption du règlement découlant de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (LSCRS), art. 8 et 9, une démarche régionale de gestion des risques de sinistre devra être réalisée par la MRC en collaboration avec les municipalités; - Réalisation d'une démarche régionale de gestion des risques de sinistre en collaboration avec les municipalités; - Cartographie des organismes communautaires, leur mission et leur support qu'ils peuvent offrir aux municipalités en cas de sinistre; - Offrir des formations en mesure d'urgence aux organismes communautaires afin qu'ils puissent être plus résilients face aux sinistres; - Partager une application de mesure d'urgence / sécurité civile avec les organismes communautaires afin qu'ils soient en mesure d'avoir accès rapidement à leur plan de mesures d'urgence et de mobiliser rapidement leur personnel en cas de sinistre; - Mettre en œuvre les actions du schéma de couverture de risques en sécurité civile - Réviser le schéma de couverture de risques en sécurité incendie. <p>Environnement, Urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude paysagère en lien avec les OGAT; - Étude archéologique en lien avec les OGAT; - Mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti en lien avec les OGAT et patrimoine agricole; - Déterminer les composantes culturelles et identifier celles dont la pérennité ou l'intégrité peuvent être compromises par un aléa, ou toute autre menace en lien avec les OGAT; - Déterminer les œuvres d'art public présentant un intérêt régional en lien avec les OGAT. <p>Culture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la diffusion de la programmation culturelle des Villes; - Soutien à la Société d'Histoire et de Généalogie des Mille-Îles pour le projet de mise en valeur du patrimoine généalogique; - Soutien à la restauration du patrimoine immobilier. <p>Social</p>



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement social de la MRC.
<p>Promouvoir l'entrepreneuriat, soutenir l'entrepreneuriat et l'entreprise (PSE) et stimuler la croissance et le développement durable des industries existantes et des filières économiques émergentes</p>	<p>Dossiers entreprises et PME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un fonds permettant d'aider les organismes communautaires à accroître leur résilience, tel l'achat de génératrice et ainsi, maintenir leur activité en cas de sinistres et soutenir les municipalités; - Fonds de démarrage des entreprises (FDE), Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et développement durable (FDEÉSDD, Fonds d'expansion (FEE), Fonds partenariat innovation technologique (FPIT); - Octroi de prêts FLI-FLS; - Octroi de cartes multiservices aux entreprises; - Organisation du gala local du Défi OSEntreprendre; - Suivi des ententes triennales avec la CCITB et MEBL, de celle ponctuelle avec ABL immigration; - Poursuite des activités en lien avec les deux projets Laurentides en emploi et productivité (LEEPES et LEEPDCD); - Accompagnement stratégique du MEIE pour la révision de la planification stratégique du SDE (PAPDE); - Mise en place du plan d'action PAC (Programme d'appui à la collectivité) et d'un événement interculturel; - Organisation d'un sommet économique portant sur la diversification des marchés; - Caractérisation des entreprises manufacturières et d'économie sociale avec la plateforme de Civision.
<p>Mobiliser les communautés et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental (PSPS).</p>	<p>Dossiers projets structurants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet des navettes fluviales à propulsion électrique sur la rivière des Mille-Îles; - Projet plan directeur vélo - avec la MRC et les Villes et inter MRC par vélo Québec; - Mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC; - Réalisation d'études - Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT); - Étude « transport et mobilité durable » en lien avec les OGAT; - Étude « territoires d'intérêt écologique, corridors écologiques et couvert forestier » dans le cadre d'une entente sectorielle (PNAAT CPERL ECL) en lien avec les OGAT; - Projet de recherche pour les MRC du bassin versant de la rivière des Mille-Îles (PACES portrait des eaux souterraines + connaissances précises des zones de recharge et des interactions des impacts climatiques et anthropiques et la quantification de la recharge et des ressources en eau actuelle et future en lien avec les OGAT); - Fonds d'initiatives culturelles; - Événement interculturel.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

<p>Établir, financer et mettre en œuvre des ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, d'autres partenaires.</p>	<p>Dossiers ententes sectorielles</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise à jour de l'entente intermunicipale en sécurité civile;- La coordination des ententes sectorielles et cadres (Laurentides international, Synergie Économique Laurentides);- Ententes régionales reliées à des projets avec des organismes du milieu (Table de concertation bioalimentaire des Laurentides et MAPAQ, Film Laurentides, Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides, Connexion Laurentides; entente d'égalité homme femme; Écoute agricole, Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides);- Entente partenariat territorial Laurentides CALQ;- Entente bioalimentaire des Laurentides. Plan régional concerté de l'Alliance pour la solidarité;- Soutien au rayonnement territorial de la MRC pour divers projets et moyennant des ententes sectorielles territoriales et celles-ci peuvent toucher les loisirs, la culture, la diffusion artistique, les médias, le Petit Théâtre du Nord, etc.
<p>Soutenir le développement rural dans un territoire rural que la MRC aura à définir à cette fin.</p>	<p>Dossiers agricoles et agroalimentaires</p> <ul style="list-style-type: none">- Travailler sur la composante agricole en lien avec les OGAT mandat à prévoir;- Réaliser une caractérisation et une classification des ilots déstructurés du territoire de la MRC en fonction de nouveaux critères pour présentation à la CPTAQ. Cette étude devra inclure la requalification de bâtiments agricoles sous-utilisés (PDZA);- Réaliser une étude sur les besoins et opportunités pouvant être comblés par les différentes superficies agricoles sous-utilisées (PDZA);- Mise en œuvre des projets du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);- Mettre en place d'une stratégie de promotion du circuit de Patrimoine gourmand (PDZA);- Appui aux activités agricoles et agroalimentaires sur le territoire de la MRC;- Soutenir les projets et actions en lien avec le développement récréotouristique par la mise en valeur des attraits territoriaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-171

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

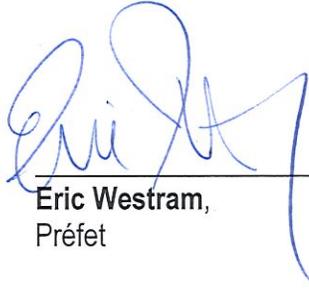
DE lever la présente réunion à 15 :40 heures

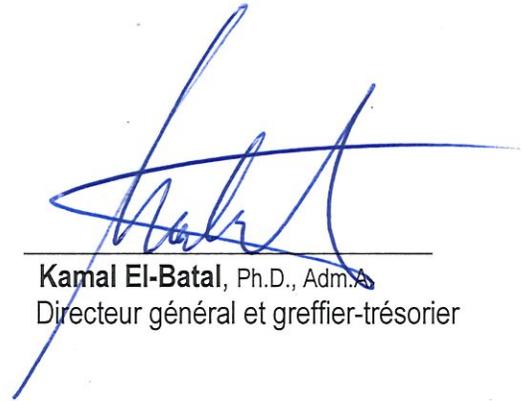
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville


Eric Westram,
Préfet


Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

18 juin 2025

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2025-06-156 à N° 2025-06-171 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 18 juin 2025.

Émis le 18 juin 2025 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.


Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier